DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET: Prix Départemental pour la Recherche en Provence - Edition 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver l'organisation de l'édition 2017 du « Prix Départemental pour la Recherche en Provence » selon les modalités décrites dans le rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée